



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Télétravail, travail nomade, la CFDT demande l'ouverture de négociations dans EADS !

C

Le **télétravail** relève d'une véritable demande des salariés. Cela a été confirmé notamment par l'enquête de la **CFDT** sur le **temps de travail et les charges de travail** menée en 2012 au sein des différentes entités d'EADS (voir résultats complets sur le site : <http://www.cfdt-eads.over-blog.com>).

F

Le développement des nouvelles technologies (téléphone portable, « smartphone », PC portable, etc.) conduit à une intrusion de la vie professionnelle dans la vie personnelle. Il convient donc de dissocier ce qui relève du « **travail nomade** » (soir, WE, etc.) et ce qui pourrait relever du **télétravail** (travail 2 à 3 jours par semaine au domicile).

D

Consulter ses **mails** et y répondre, le soir ou le WE avec son PC portable ou son « smartphone » ce n'est pas en effet du télétravail. Travailler sur un dossier « **au calme** », le soir ou le WE, ce n'est pas non plus du télétravail. Pour autant ces démarches « volontaires » sont devenues courantes. Cet empiètement sur la vie personnelle, doit être **encadré**, et la **CFDT** revendique notamment un véritable **droit à la déconnexion**, les salariés n'étant pas corvéables à merci. Si des salariés doivent rester joignables, cela doit être réglé dans le cadre de l'**astreinte**. La problématique renvoie par ailleurs aux **charges de travail** et aux **méthodes de management** (développement de carrière lié à des objectifs individuels, eux même liés à des « comportements », etc.). Elles peuvent en effet, conduire à mettre une **pression insidieuse** sur les salariés et entraîner des **risques psychosociaux**.

T

Les **attentes des salariés** sur le **télétravail** avec 2 à 3 jours par semaine au domicile, sont fortes et sont notamment liées :

E

- A un besoin de préservation de leur **vie personnelle**,
- A un besoin de vouloir travailler avec plus de **sérénité** et moins d'interruptions continues dans le travail,
- A des problématiques de **transports** et de **temps de trajet** domicile – travail
- ...

A

Le télétravail n'est certes pas adapté à tous les métiers, mais il n'est pas non plus réservé aux seuls cadres. Le **télétravail** nécessite par contre de revoir les **méthodes de travail** et de **management des équipes** avec un renforcement du **lien de confiance** entre le salarié et sa hiérarchie.

D

La **CFDT** demande officiellement l'ouverture de négociations en 2013, dans les différentes entités EADS, sur le **télétravail**. Cette demande s'intègre dans la démarche « **My Life at EADS** » sur l'amélioration de la qualité de vie au travail des salariés. Alors que des accords sont déjà en vigueur chez nos collègues allemands, il ne reste plus qu'à le mettre en œuvre en France en ne se contentant pas de « **simples expérimentations** » !

S